**Leçon n°1**

**LE BUDGET LOCAL**

**Les sources :**

Le site collectivites-locales.gouv.fr

Le site budget.gouv.fr

On trouve aussi d’autres sites comme celui de la Cour des comptes

ccomptes.fr

ou

lagazettedescommunes.com

**INTRODUCTION**

Deux mots : BUDGET et CONJONCTURE

BUDGET

CONJONCTURE

**CHAPITRE 1 : LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES**

Ils correspondent tous à des délibérations du conseil municipal, départemental ou régional ou dans le cas d’un EPCI de l’organe délibérant.

**Section 1 : LE BUDGET PRIMITIF**

A/ La présentation du BP en deux volumes

§1 Le Volume 1 : le BP proprement dit : il est divisé en 3

a) Informations générales

b) Présentation générale du budget

c) Éléments de vote du budget

§2 Le Volume 2 : les annexes du BP : elles sont divisées en 4

a) Éléments du bilan

b) Engagements hors bilan

c) Autres éléments d’information

d) Décisions en matière de taux

B/ La division en deux sections

§1 La section de Fonctionnement :

§2 La section d’Investissement :

C/ La distinction entre les opérations réelles et les opérations d’ordre

§1 Les opérations réelles :

§2 Les opérations d’ordre :

D/ La date limite de vote du BP

§1 En période normale :

§2 En période électorale :

§3 En période de crise (2020) :

**Section 2 : LES AUTRES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES**

A/ Les décisions modificatives :

§1 La fréquence des décisions modificatives :

§2 La date limite des décisions modificatives :

a) pour la section d’investissement :

b) pour la section de fonctionnement :

§3 L’utilité des décisions modificatives :

B/ Le budget supplémentaire :

§1 L’utilité du BS :

§2 Le caractère facultatif du BS :

§3 Le risque que représente le BS pour la maîtrise des dépenses :

C/ Les budgets annexes :

§1 Définition juridique :

§2 Multiplication et poids des budgets annexes :

On verra plus tard que ces documents budgétaires sont complétés pendant l’année budgétaire par d’autres documents qui sont des documents comptables qui retracent l’exécution des recettes et des dépenses.

**CHAPITRE 2 : VISITE GUIDÉE DU BUDGET LOCAL**

Le budget local est comme les beaux monuments, pour les comprendre, il faut les visiter. Nous allons donc faire une visite guidée du budget local pour découvrir ensemble comment il est organisé.

**Section 1 : VISITE GUIDÉE DES DEUX SECTIONS**

A/ Que contient la Section de Fonctionnement ?

§1 Du côté des recettes de fonctionnement : 3 grandes masses

a) Les recettes fiscales :

b) Les dotations de l’État :

c) Les autres recettes de fonctionnement :

§2 Du côté des dépenses de fonctionnement : 4 éléments

a) Les dépenses de personnel (masse salariale) :

b) Les dépenses de fonctionnement courant :

c) Les dépenses d’intervention :

d) Le virement :

B/ Que contient la Section d’investissement ?

§1 Du côté des recettes d’investissement :

a) Les ressources propres d’investissement : 4 catégories

b) Le virement :

c) Les produits d’emprunts :

d) Les recettes affectées :

§1 Du côté des dépenses d’investissement : 2 catégories

a) Les dépenses d’équipement direct :

b) Les subventions d’investissement :

C/ Un exemple concret : Les Finances du bloc communal en 2019

§1 La section de fonctionnement :

§2 La section d’investissement :

**Section 2 : VISITE GUIDEE DES RECETTES & DES DÉPENSES**

A/ Les 3 CATÉGORIES JURIDIQUES DE DÉPENSES

§1 Les dépenses obligatoires :

a) 3 causes des dépenses obligatoires :

b) les garanties du caractère obligatoire des dépenses :

Article L. 1612-15 CGCT

Article L. 1612-16 du CGCT

§2 Les dépenses interdites :

a) interdiction par la loi :

b) interdiction par la jurisprudence :

§ 3 Les dépenses facultatives :

Elles dépendent de la clause générale de compétence.

Pour les communes

Pour les autres collectivités

B/ LES CATEGORIES JURIDIQUES DE RECETTES

§1 Les recettes fiscales :

Ce sont des prélèvements exercés par voie d’autorité et sans contrepartie destinés à financer les dépenses publiques.

§2 Les recettes non fiscales

Ce sont toutes les autres : dotations de l’État, subventions, produits du domaine, redevances pour services rendus, produits des ventes immobilières, produits des emprunts.